

LEGE – COMITE DIRECTEUR

Réunion en visioconférence du 21 novembre 2022

Participant(e)s :

Régis NOIZET : Président de la LEGE - président de séance
Jean-Pierre LIST : Secrétaire Général - secrétaire de séance
Etienne ROBERT-DEHAULT : Trésorier
Rachid HEDDACHE : Directeur Régional de l'Arbitrage
Julien MAHIEUX : .Directeur Régional des Jeunes & Scolaires
Claude ADRIAN
Jordan AKREMANN
Aurore JACQUESSON
Stéphane JOUNIAUX
Bernard LECLERC
Christophe TEJEDO-CRUZ

Absent(e)s :

Simone ACKERMANN-HUBLAU
Julie GRIGGIO
Thierry HUSSER
Laurent MORVRANGE
Christian SIMON

Horaire de la visioconférence : 20h00 – 22h00

Ordre du jour :

- 1- Situation financière
- 2- Barème des aides
- 3- Compétition Grand Est Jeunes
- 4- Renouvellement adhésion Colosse aux Pieds d'Argile
- 5- Préparation de l'AG 2023 du samedi **25 mars 2023**
- 6- Questions d'actualité

Régis NOIZET ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence à cette heure tardive.

1 – Situation financière

Etienne ROBERT-DEHAULT commente les documents qui avaient été préalablement adressés aux participants (voir annexe 1)

Comptes bancaires au 17/11/2022 :

Compte courant	31 580,18 €
Livret Bleu	33 231,42 €
Total	64 811, 62 €

Un montant de liquidités pleinement satisfaisant.

Situation financière au 17/11/2022 :

Etienne ROBERT-DEHAULT indique que cette situation financière ne devrait subir que peu d'évolutions d'ici la fin de l'année. Il rappelle que les clubs et les Comités doivent faire leurs demandes d'aide avant la fin de l'année pour les évènements relatifs à 2022.

Partenaires et recettes de la LEGE

- Subvention de la Région Grand Est : nous avons reçu les 13 500 € annuel prévus dans le nouveau contrat pluriannuel.
- Licences Fédérales : avec le reversement de 50 % du montant aux Comités Départementaux.

Soutiens Accordés

- Les montants sont équivalents à ceux connus avant la crise COVID19.

Compétitions et Formations

- Ligne 321 : Inscriptions National 4

Régis NOIZET souligne la difficulté dans le suivi du règlement des droits d'inscription par les clubs car le règlement se fait soit par chèque (remis directement ou envoyé par la poste) soit par virement.

Etienne ROBERT-DEHAULT confirme cette difficulté mais elle est contournée par un contact direct avec les Directeurs de Groupe. Il souhaiterait néanmoins que les règlements par les clubs se fassent systématiquement par virement, dont le suivi est plus facile.

- Ligne 323 : Zone Alsace

Un participant note qu'il est curieux que le montant alloué à la ZID Alsace soit de 2.131 € alors qu'il est de 0 € pour les autres ZID ?

Etienne ROBERT-DEHAULT indique qu'il s'agit probablement d'une erreur d'imputation budgétaire car les clubs regroupent parfois dans une même demande des aides qui concernent des postes budgétaires différents.

👉 Jean-Pierre LIST propose la mise en place d'un bordereau de demande de versement des aides pour limiter ce risque.

Post réunion, Etienne a apporté les précisions suivantes :

« Ligne 323 :

- une autre aide de 900 € y a été affectée par erreur : il faut la remettre en ligne 211 (aides automatiques)
- D'anciennes factures de trophées, datant de la ligue d'alsace m'ont été transmises pour un montant de 331,27€.

Ligne 324 :

- l'aide pour le championnat de la ZID Lorraine a bien été versée à Nancy Stanislas, mais en même temps que d'autres. Il faut donc retirer 900€ de la ligne 211 vers la ligne 324.

Ligne 325 :

- même remarque que précédemment, mais pour Châlons-en-Champagne Retirer 900€ de la ligne 211 pour les mettre en ligne 325.

Après correction des imputations, les chiffres sont les suivants :

323 zone Alsace :	1 231,27 €
324 zone Lorraine :	900,00 €
325 zone Champagne :	900,00 €

La situation financière corrigée, prend en compte de ce que Chalons nous doit du fait d'un double versement. Elle porte aussi sur les recettes en N4, un versement de 30 € étant devenu 300 €. »

La situation financière corrigée est en annexe 1bis.

- Ligne 326 Pôle espoir départementaux

Christophe TEJEDO-CRUZ considère que pour le département de Meurthe et Moselle il n'est pas possible de réaliser des stages de formation commun pour les jeunes des différents clubs. Les clubs sont en compétition entre eux dans les interclubs et les championnats, ce qui rend illusoire d'organiser des formations en commun.

Pour Régis NOIZET, il s'agit surtout pour le Ligue de s'assurer que les sommes versées ne viennent pas simplement alimenter le budget de fonctionnement des CDJE mais qu'elles sont bien utilisées à former les « jeunes espoirs » de tous les clubs du département. Même si cette formation n'est pas réalisée en un seul lieu pour l'ensemble des jeunes du pôle espoir départemental, il est important que le CDJE identifie ces jeunes et qu'il organise ou s'assure de l'organisation de leur formation.

👉 Régis propose que la Commission Jeunes rédige une nouvelle charte sur ce sujet afin de clarifier les tenants et aboutissants.

- Ligne 541 Direction Régionale de l'Arbitrage

Rachid HEDDACHE souhaiterait le versement d'une prime aux « surveillants » des examens pour la qualification des arbitres. Il constate que ce sont souvent les mêmes personnes qui sont sollicités et qu'une indemnité de 20 ou 40 € serait souhaitable.

👉 le Comité Directeur décide d'attribuer une indemnité de 40 € aux surveillants de centre d'examen pour chaque session. Cette aide complètera le tableau barème des aides.

2 – Barème des aides

Jean-Pierre LIST souligne qu'il s'agit pour l'essentiel d'une remise en forme du tableau des aides et qu'il a été complété d'un tableau des « aides diverses » pour avoir une vision complète de toutes les aides accordées par le LEGE. Les conditions d'octroi sont généralement définies dans les chartes et cahier des charges qui traitent de ces mêmes sujets auxquels il faut donc se reporter.

Barème des aides - compétitions

2. Organisation de formations

Ligne 2.2 Formation d'animateur : Rachid HEDDACHE considère que l'aide de 10 € par participant n'est pas suffisante compte tenu des coûts d'une telle formation. Julien Mahieux considère que le dispositif actuel de formation est trop lourd, ce qui explique aussi le faible nombre de formations de ce type à être organisées.

Pour Régis NOIZET, il faut maintenir l'aide actuelle et attendre que la FFE définisse une nouvelle organisation des cursus de formation.

5. Finale des compétitions scolaires

Julien MAHIEUX précise que la finale des Lycées a été ajoutée au barème des aides.

Par ailleurs, le montant pour la finale des écoles a été aligné sur celui de la finale des collèges, puisque dans les deux cas il s'agit d'équipes de 8 joueurs contre 4 joueurs pour les lycées.

6. Compétition internationales

La ligne 6.1 Championnat d'Europe par équipe

Cette ligne a été ajoutée pour un montant de 500 €. Elle se justifie par la volonté de la Ligue mais aussi celle de la Région Grand Est de favoriser la participation des clubs à des compétitions de haut niveau.

7. Organisation des compétitions

Ligne 7.2 Championnat de France Jeunes

Régis NOIZET indique que certains clubs sont obligés par la mairie de recourir à des vigils pendant le déroulement de la qualification régionale du fait du nombre important de participants. Il s'agit dans ce cas d'un coût très important (plusieurs centaines d'euros) et cela justifie très largement l'aide de 900 € qui est versée au club organisateur.

Ligne 7.3 Coupes

Il faut supprimer le France dans la parenthèse.

Pour la Loubatière, il ne s'agit bien sûr pas d'une phase régionale mais des phase 2 et 3. Régis NOIZET précise que l'aide ne sera versée à l'organisateur que si tous les clubs concernés par la phase sont des clubs du Grand Est.

👉 Apporter les corrections nécessaires au barème des aides - compétitions.

Barème des aides - diverses

1. Championnat de France Jeunes

La Commission Jeunes devait faire une nouvelle proposition sur les aides allouées pour le Championnat de France Jeunes (familles, entraîneurs).

Cela n'a pas encore été fait à ce jour et le dispositif actuel est donc reconduit pour la saison en cours.

2. Organisation formation

Suite à la décision prise au cours de cette réunion, une ligne supplémentaire est à ajouter pour l'indemnité des surveillants de sessions d'examen.

3. Développement des échecs en zone blanche

Reprend les aides initialement prévues et reconduites lors de l'AG LEGE 2022. Le cahier des charges est consultable sur le site internet de la LEGE

www.ligueechecsgrandest.fr/ - Dirigeants – Commissions - Commission développement – Soutien des initiatives en zone blanche cahier des charges

4. Développement des échecs au féminin

Régis NOIZET précise qu'il a proposé la suppression des lignes 4.4 et 4.5 (Formatrice, Entraîneur femme) car, à ce jour, elles ne correspondent à aucune réalité.

Régis NOIZET informe le Comité Directeur que Claude ADRIAN a accepté de reprendre la présidence de la Commission du Secteur Féminin dont lui-même assurait la présidence par intérim. Il remercie Claude ADRIAN d'avoir accepté de reprendre cette mission en espérant qu'il trouvera quelques bénévoles supplémentaires pour avoir plus de participantes dans la Commission.

5. Promotion des jeunes compétiteurs

Sujet déjà évoqué à l'occasion du point sur la situation financière. Dans l'immédiat le dispositif actuel reste en vigueur dans les conditions habituelles.

3 - Compétition Grand Est Jeunes

Régis NOIZET indique que la FFE et les Présidents des autres Ligues insistent pour que le Grand Est organise la qualification Régionale du Championnat de France Jeunes dans un championnat Régional et non par ZID. C'est une solution beaucoup trop lourde à mettre en œuvre car un tel championnat Régional réunirait 500 ou 600 participants et il serait à lui seul l'équivalent d'une finale nationale. Fort de cet argument, l'organisation par ZID a été maintenue, avec le regret néanmoins qu'il n'y ait pas de champions de la Région Grand Est.

Lors de la présentation du dossier de soumission à l'octroi de la subvention pluriannuelle de la Région Grand Est, les membres de la commission d'attribution ont eux aussi reprochés assez vigoureusement à notre Ligue de ne pas avoir de champions jeunes de la Région Grand Est.

Sur la base de ces deux éléments, il a été demandé à la Commission Jeunes d'étudier la possibilité d'organiser une Compétition Grand Est Jeunes.

Julien MAHIEUX indique qu'il a discuté de cette perspective avec les entraîneurs des grands clubs régionaux, en particulier à l'occasion de la N2 Jeunes. Ils se sont tous montrés favorables à cette initiative, même si des doutes peuvent exister sur le niveau de participation. L'idée serait de faire une compétition entre les qualifiés du Championnat de France Jeunes (y compris les qualifiés d'office). L'éventualité d'étendre cette compétition aux U18 et U20 a également été évoquée.

Julien MAHIEUX prévoit faire un appel à candidature dans les toutes prochaines semaines pour le week-end des **17 et 18 juin 2023**. Le choix du club organisateur devra intervenir pour le **15 janvier 2023**. Suivra la rédaction du Règlement Intérieur de cette compétition.

4 - Renouvellement adhésion Colosse aux Pieds d'Argile

Régis NOIZET indique que la convention actuelle qui nous lie à l'association Colosse aux pieds d'Argile arrive à échéance. Il propose un renouvellement pour 2 ans pour couvrir la fin de la mandature actuelle.

Cette question peut être considérée comme très annexe aux préoccupations échiquiennes mais l'actualité de ces dernières semaines nous rappelle cruellement toute l'importance des risques encourus par les jeunes en matière d'agression sexuelle et de pédophilie.

👉 le Comité Directeur donne son accord au renouvellement de la convention pour 2 ans.

5 - Préparation de l'AG 2023 du samedi **25 mars 2023**

La dernière édition de l'AG de la Ligue n'a pas attiré un très grand nombre de participants.

La question soumise aux membres du Comité Directeur a donc été de savoir quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'audience et surtout faire mieux participer les clubs à la vie de la Ligue.

Différentes propositions ont été évoquées :

- Faire une réunion en hybride avec une retransmission par visioconférence => nécessite une logistique assez lourde et la présence d'un animateur « professionnel ».
- Faire l'AG en même temps que la Compétition Grand Est Jeunes évoqués plus haut => la date de l'AG 2023 a déjà été annoncée officiellement, elle ne peut que difficilement être modifiée.

- Prévoir des pénalités ou un non-versement des aides pour les clubs qui ne sont pas présents à l'AG => même si de tels dispositifs sont semble-t-il appliqués par certaines ligues sportives cela semble difficilement applicable. Par ailleurs, cela favoriserait les clubs qui sont à proximité du lieu où se tient l'AG .
- Faire une AG dans un lieu qui ne soit pas simplement le centre géographique du territoire mais qui puisse faciliter l'accès au plus grand nombre de présidents de club ou diversifier la participation des clubs.

Pour Claude ADRIAN, il ne faut peut-être pas attacher une trop grande importance aux nombres de participants présents à l'AG. Ce phénomène de participation limitée existe aussi pour les AG de clubs et dans d'autres sports que les échecs. La qualité du débat et celle des propositions présentées est plus importante que le nombre de participants.

Pour Julien MAHIEUX, il ne faudrait pas non plus qu'un nouveau dispositif contribue à favoriser ceux qui par ailleurs ne veulent pas s'impliquer.

➡ le Comité Directeur décide de continuer à faire l'AG uniquement en présentiel.

6 – Questions d'actualité

Compte tenu de l'heure tardive due à la richesse des débats, une seule question d'actualité a été abordée, celle concernant Class'Echecs.

Régis NOIZET rappelle l'effort très important qui a été fait par la FFE mais aussi par la LEGE pour toucher un maximum d'écoles. Il considère que c'est une opportunité remarquable de rentrer en contact avec les écoles et de leur proposer un accompagnement pour utiliser pleinement ce dispositif. Il se propose de communiquer un argumentaire pour contacter les écoles.

Tableau remis par Régis NOIZET post-réunion

liste par département en prise en charge des kits

	FFE	LEGE
ARDENNES	2	6
AUBE	0	4
MARNE	11	12
HAUTE MARNE	1	0
MEURTHE ET MOSELLE	2	7
MOSELLE	9	69
MEUSE	0	8
VOSGES	1	9
BAS RHIN	12	17
HAUT RHIN	6	18
	44	150

Annexe 1

récapitulatif

situation financière au 17/11/22			
no ligne	libellé	recettes	dépenses
	PARTENARIATS ET RECETTES DE LA LIGUE		
101	subvention région Grand Est, convention 2018 2021	13 500,00 €	0,00 €
102	licences fédérales année sportive	52 262,50 €	25 587,75 €
103	subvention agence nationale du sport	3 000,00 €	0,00 €
104	gestion courante et prestations de service	0,00 €	0,00 €
	total	68 762,50 €	25 587,75 €
	SOUTIENS ACCORDES		
211	grille de soutien comités et clubs	0,00 €	24 810,00 €
212	aides exceptionnelles licenciés et clubs	0,00 €	800,00 €
213	développement scolaires	0,00 €	0,00 €
	total	0,00 €	25 610,00 €
	COMPETITIONS ET FORMATIONS		
321	inscriptions Nationale 4	1 560,00 €	0,00 €
322	amendes sportives	0,00 €	0,00 €
323	zone alsace : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	2 131,27 €
324	zone lorraine : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	0,00 €
325	zone champagne : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	0,00 €
326	pole espoir départementaux	0,00 €	3 672,00 €
327	aide jeunes cht de france	0,00 €	9 800,00 €
	total	1 560,00 €	15 603,27 €
	DIVERS		
431	service civique	0,00 €	430,32 €
432	prestations exceptionnelles interm / officielles	0,00 €	0,00 €
433	déplacements et missions officielles hors CD	0,00 €	1 313,96 €
434	AG et comité directeur	0,00 €	645,87 €
435	frais Bancaire et CROS	0,00 €	87,00 €
436	assurance	0,00 €	0,00 €
437	divers	0,00 €	530,85 €
	total	0,00 €	3 008,00 €
	ARBITRAGE ET DEVELOPPEMENT		
541	direction régionale de l'arbitrage	735,00 €	1 344,58 €
542	santé et handicap	0,00 €	0,00 €
543	aides aux manifestations agréées Région Grand Est	0,00 €	0,00 €
544	formation bénévoles, éducateurs et autres acteurs	50,00 €	60,00 €
545	développement Grand Est – maillage	0,00 €	0,00 €
	total	785,00 €	1 404,58 €
	EVALUATION BENEVOLAT		
651	secours en nature		
652	personnels	30 000,00 €	30 000,00 €
653	dons en nature		
654	prestations gratuites		
	total	30 000,00 €	30 000,00 €
	TOTAUX GENERAUX	101 107,50 €	101 213,60 €
	excédent		-106,10 €

Annexe 1 bis (situation financière après les corrections)

situation financière au 17/11/22			
no ligne	libellé	recettes	dépenses
	PARTENARIATS ET RECETTES DE LA LIGUE		
101	subvention région Grand Est, convention 2018 2021	13 500,00 €	0,00 €
102	licences fédérales année sportive	52 262,50 €	25 587,75 €
103	subvention agence nationale du sport	3 000,00 €	0,00 €
104	gestion courante et prestations de service	0,00 €	0,00 €
	total	68 762,50 €	25 587,75 €
	SOUTIENS ACCORDES		
211	grille de soutien comités et clubs	0,00 €	21 960,00 €
212	aides exceptionnelles licenciés et clubs	0,00 €	800,00 €
213	développement scolaires	0,00 €	0,00 €
	total	0,00 €	22 760,00 €
	COMPETITIONS ET FORMATIONS		
321	inscriptions Nationale 4	1 290,00 €	0,00 €
322	amendes sportives	0,00 €	0,00 €
323	zone alsace : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	1 231,27 €
324	zone lorraine : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	900,00 €
325	zone champagne : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	900,00 €
326	pole espoir departementaux	0,00 €	3 672,00 €
327	aide jeunes cht de france	0,00 €	9 800,00 €
	total	1 290,00 €	16 503,27 €
	DIVERS		
431	service civique	0,00 €	430,32 €
432	prestations exceptionnelles interm / officielles	0,00 €	0,00 €
433	déplacements et missions officielles hors CD	0,00 €	1 313,96 €
434	AG et comité directeur	0,00 €	645,87 €
435	frais Bancaire et CROS	0,00 €	87,00 €
436	assurance	0,00 €	0,00 €
437	divers	0,00 €	530,85 €
	total	0,00 €	3 008,00 €
	ARBITRAGE ET DEVELOPPEMENT		
541	direction régionale de l'arbitrage	735,00 €	1 344,58 €
542	santé et handicap	0,00 €	0,00 €
543	aides aux manifestations agréées Région Grand Est	0,00 €	0,00 €
544	formation bénévoles, éducateurs et autres acteurs	50,00 €	60,00 €
545	développement Grand Est – maillage	0,00 €	0,00 €
	total	785,00 €	1 404,58 €
	EVALUATION BENEVOLAT		
651	secours en nature		
652	personnels	30 000,00 €	30 000,00 €
653	dons en nature		
654	prestations gratuites		
	total	30 000,00 €	30 000,00 €
	TOTAUX GENERAUX	100 837,50 €	99 263,60 €
	excédent		1 573,90 €

Annexe 2 : barème des aides – compétitions

Objet		Montant unitaire
1.	Compétition par équipe adultes (par équipe pour une saison complète)	
1.1	Top 16	450 €
1.2	National 1	300 €
1.4	National 2	150 €
2.	Participation à une finale nationale (Loubatière, Coupe de la Parité, Coupe de France)	
2.1	Indemnité de déplacement pour 0 à 50 km	0 €
2.2	Indemnité de déplacement pour 51 à 200 km	60 €
2.3	Indemnité de déplacement au-delà de 200 km	150 €
3.	Compétition par équipe jeunes (par équipe pour une saison complète)	
3.1	TOP Jeunes	450 €
3.2	National 1 Jeunes	300 €
3.2	National 2 Jeunes	150 €
4.	Compétition par équipe féminines	
4.1	TOP 12 Féminines	300 €
4.2	National 1 F	150 €
4.3	National 2 F	100 €
4.4	Participation individuelle à la finale du Trophée Roza Lallemand	50 €
5.	Finales des compétitions scolaires	
5.1	Finale des écoles primaires	200 €
5.2	Finale des collèges	200 €
5.3	Finale des lycées	150 €
6.	Compétitions internationales	
6.1	Championnat d'Europe par équipe	500 €
6.2	Championnat du Monde par équipe	400 €
6.3	Participation individuelle Europe ou Monde	100 €
7.	Organisation de compétitions	
7.1	Une finale nationale	300 €
7.2	Championnat de France Jeunes - phase régionale	900 €
7.3	Coupes (Loubatière, Parité, France) phase régionale	150 €
7.4	Trophée Roza Lallemand - phase régionale	150 €

Annexe 3 : Barème des aides - diverses

Objet		Montant unitaire
1.	Championnat de France Jeunes	
1.1	Aide aux familles (par participant - versement via le CDJE)	50 €
1.1	Aide aux entraîneurs	
2.	Organisation de formations	
2.1	Formation d'arbitre (par participant - versement à l'organisateur)	10 €
2.2	Formation d'animateur (par participant - versement à l'organisateur)	10 €
3.	Développement des échecs en zone blanche (voir cahier des charges)	
3.1	Organisation d'un événement échiquéen	150 €
3.2	Création d'une section (ou annexe, ou salle de jeu)	200 €
3.3	Création d'un club homologué	350 €
4.	Développement des échecs au féminin (voir cahier des charges)	
4.1	Primo licence adulte (50 % adhésion; 25 € max; 10 max. par départ.)	25 €
4.2	Primo adhésion couple (50 % adhésion; 25 € max; 10 max. par dép.)	25 €
4.3	Bénévole féminine (prise en charge de la licence A)	47 €
4.4	Formatrice (1stage/ département; 100 € par jour maxi)	...
4.5	Entraîneur femme (maxi 10 heures à 30 €)	...
5.	Promotion des jeunes compétiteurs	
5.1	Pôle Espoirs Départemental (par participants Agen A-1 et sous réserve)	50 €